

AR Prefecture

063-216303537-20230609-2023_06_33-DE
Reçu le 13/06/2023

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers L'an Deux Mille vingt-trois, le 9 juin à 20 h 30

- en exercice	10	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	08	
- votants	08	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : 5 juin 2023
Date d'affichage : 5 juin 2023

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel
RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette
Absents excusés : BLANC-PAGET Paule, BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 33 - 2023

Objet : sauvegarde externalisée

Suite aux réunions concernant la Sauvegarde externalisée des données (ISI BACKUP) et la Gestion Electronique des Documents (ISI GED), présentées par le prestataire KOESIO au SIVOM d'Ambert, Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de souscrire à ces propositions :

ISI BACKUP : protéger nos données de gestion – bureautique – mails face aux cyberattaques

ISI GED : outil sécurisé qui centralise tous types de fichiers en un point unique suivant une arborescence, un plan de classement uniforme qui facilite la recherche automatique de dossiers. La GED est un espace de travail (partage des documents), création de lien pour l'envoi de dossiers par mail. La GED est aussi un espace d'archivage, documents horodatés, gestion de la durée de vie des dossiers.

Tarifs proposés pour des contrats de 3 ans :

ISI BACKUP pour 100 GO de stockage : abonnement mensuel de 30.00 €, 27.00 € ou 25.00 € suivant le nombre de communes ayant souscrit

ISI GED pour 5 GO de stockage : abonnement mensuel de 105.00 €, 90.00 € ou 84.00 € suivant le nombre de communes ayant souscrit

Mme le Maire précise que ces tarifs sont définis par tranche de Collectivités et si la commande concerne 20 Collectivités par solution, les premières qui auront passé commande se verront appliquer la tarification pour la tranche des 20.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous documents y afférent.

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 12 juin 2023
et publication ou notification du 12 juin 2023

